

AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le **05/10/2026**, sous la référence **27095 bis**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune **des Saintes Maries de la Mer**, une mise à disposition :

d'un linéaire de berge d'une longueur de 40 mètres-environ, situé en rive gauche du Rhône , PK 330.900 non cadastré, ainsi **qu'un plan d'eau** d'une superficie de 94 mètres-carrés environ, le tout figurant sur le(s) plan(s)/la(les) vue(s) aérienne(s) de situation ci-après.

Le présent titre est conclu dans le respect des dispositions des articles L 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) relatives aux obligations de publicité et de sélection préalables à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public. Sa délivrance a été précédée d'un appel à manifestation d'intérêt publié du 18 juin 2026 au 9 juillet 2026, qui a donné lieu dans le délai imparti à la seule candidature du Bénéficiaire, lequel satisfait aux exigences pour l'occupation du domaine public concédé par l'Etat à CNR.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence **27095 bis** :

- @cnr.tm.fr,
- OU *Direction des Territoires Rhône Aval - Equipe Domaniale – 25 bis chemin des rocailles, BP 194 - 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.*

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du Tribunal administratif Marseille – 13000 - 31 rue Jean-François Leca - 13002 Marseille – Téléphone : 04 91 13 48 13 – Télécopie : 04 91 81 13 87 – Email : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Le présent avis a été mis en ligne le **07/10/2026**.

